

SECRET DE LA CONFESSION

Erreur judiciaire à Baltimore

VERS la fin de l'année 1894, un prêtre catholique, M. Lutz, fut condamné par le tribunal de Baltimore (Etats-Unis), à dix ans de travaux forcés sous l'inculpation d'avoir abusé de son ministère pour voler, à un banquier gravement malade, une importante somme d'argent. Les journaux antireligieux firent grand tapage autour de cette affaire. A l'audience, M. Lutz déclara haut et ferme qu'il était innocent du méfait dont on l'accusait; pour le surplus, il refusa d'expliquer comment et pourquoi l'argent qui avait disparu chez le banquier se trouvait en sa possession. Aujourd'hui, les journaux nous apprennent qu'après avoir repris l'instruction de cette affaire sensationnelle, le tribunal vient d'acquitter ce digne prêtre qui avait déjà passé plus de deux ans en prison. Le président, au milieu des applaudissements de l'auditoire, a déclaré qu'il regrettait profondément cette erreur judiciaire. Voici ce qui a amené la revision de ce procès. Dans les papiers du financier, on a découvert une note expliquant clairement que le défunt avait chargé M. Lutz, qui l'assistait à ses derniers moments, de restituer à une personne désignée, et à laquelle le banquier avait causé un préjudice grave, la somme d'argent qu'on avait trouvée en possession du prêtre. Mais cette restitution tombait sous le secret de la confession, et, dans ces conditions, le ministre du Seigneur ne voulut rien révéler. Il avait rempli son devoir.

NOMINATIONS

PAR décision de Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke, ont été nommés :

MM. E.-F. Boudreau, curé à Sainte-Anne de Stuckcly ; J.-A.-R. Plamondon, curé à Saint-Louis-de-Westburg ; J.-A. Bussière, curé à Saint-Adolphe-de-Dudswell.